

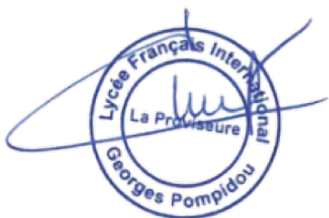
— DUBAI —

POLITIQUE D'ADMISSION 2026/2027

LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL GEORGES POMPIDOU - ACADEMIC CITY

Préparée par :	Responsable des admissions	Date : 01/07/2026
Approuvée par :	Mme La Provisseure	Date : 03/07/2026
Prochaine mise à jour :	04/01/2027	
Contact :	inscriptions@lfigp.org	

Date et Signature



Lycee Français International
La Provisseure
Georges Pompidou

Sommaire

1. Introduction	2
2. Procédure d'inscription	3
3. Paiement à effectuer et documents à fournir	6

1. Introduction

Le Lycée Français International Georges Pompidou est composé de deux sites :

Ecole Maternelle d'Oud Metha (Petite Section à la Grande Section)

École élémentaire, collège et lycée (CP à la Terminale) – Academic City, avec une entrée différenciée pour l'élémentaire et le secondaire.

Chaque année, l'ensemble de l'équipe administrative et pédagogique est ravi d'accueillir de nouveaux élèves de la Petite Section à la Terminale au Lycée Français International Georges Pompidou.

Le Lycée Français International Georges Pompidou est un établissement partenaire avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) s'appuyant sur le modèle pédagogique français, tourné vers l'international.

L'établissement est ouvert aux enfants des ressortissants français, aux élèves Emiratis et aux élèves de toutes autres nationalités.

1.1 Politique d'admission

La politique d'admission vise à informer les familles des modalités et des critères d'inscription au Lycée Français International Georges Pompidou (LFIGP) et à leur garantir transparence et équité dans le traitement des dossiers de candidature.

Les dossiers sont étudiés avec attention ; un test de positionnement peut être demandé.

1.2 KHDA : Autorité de régulation des écoles privés

Le Knowledge and Human Development Authority (KHDA) est l'autorité de régulation de l'éducation au sein des écoles privées de Dubaï. Il veille au respect des lois et des règlements, notamment en matière de sécurité et de gestion des frais de scolarité.

A ce titre, les parents de chaque nouvel élève reçoivent un « Parent School Contrat » (PSC), contrat entre l'établissement scolaire et les parents visant à définir les rôles, responsabilités et attentes de chaque partie.

Ainsi, en inscrivant leurs enfants au LFIGP, les familles s'engagent à accepter l'ensemble des textes qui régissent la vie dans l'établissement. Par conséquent, la signature du « Parent School Contract » est obligatoire dès réception et ce, avant la date de début officielle de la scolarité de l'élève ou immédiatement après notification.

Sans cette signature dans les délais requis par le KHDA, le LFIGP se réserve le droit de ne plus accepter l'élève au sein de l'établissement.

NB : Un guide parental pour les admissions dans les écoles sur le site Web du KHDA <https://www.khda.gov.ae/>.

2. Procédure d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes pour l'année 2026/2027.

Toutefois l'admission dans l'établissement est possible à tout moment de l'année scolaire en fonction des places disponibles.

2.1 Conditions préalables à l'inscription

Conformément aux nouvelles directives du ministère de l'Éducation des Émirats arabes unis et du KHDA, applicables à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, les conditions d'âge d'admission sont désormais déterminées en fonction de l'année de naissance de l'élève, selon la date de référence fixée au 31 décembre de l'année scolaire concernée. Ainsi, l'affectation dans les différents niveaux de classe est établie sur la base de l'année de naissance de l'enfant, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette nouvelle réglementation ne s'applique pas aux élèves déjà inscrits dans un établissement avant la rentrée 2026-2027, lesquels poursuivent leur scolarité conformément à leur parcours scolaire.

— DUBAI —

Dans le cas où l'enfant a déjà été scolarisé, le certificat de radiation (EXEAT) de l'ancien établissement est impérativement à joindre dans le dossier EDUKA de l'élève avant le 1er jour de sa rentrée scolaire.

Un test de positionnement et/ou un entretien avec l'équipe pédagogique pourrait être requis dès le CP. Ce test est facturé 300 AED, la facture sera envoyée par le service financier et devra être réglé avant la date prévue du test.

En classe de Troisième, Première et Terminale, les inscriptions en cours d'année sont limitées par les calendriers des procédures d'inscription aux examens nationaux (DNB et Baccalauréat).

Les inscriptions en Terminale (Grade 12) sont limitées aux élèves ayant suivi un enseignement français homologué en classe de Première (Grade 11).

Les décisions finales d'acceptation de dossier sont arrêtées par le proviseur et Le LFIGP se réserve le droit de refuser une demande d'inscription.

2.2 Modalités d'inscription

Les inscriptions se font UNIQUEMENT en ligne à travers la plateforme Eduka.
<https://lgp.eduka.school/>

Ci-après le processus d'inscription :

1. Création du dossier de l'enfant
2. Accusé de réception du dossier
3. Traitement du dossier dûment complété, par le service Inscriptions, en concertation avec l'équipe pédagogique et envoi de la décision
4. En cas d'acceptation du dossier : envoi de la facture par le service financier
5. Paiement des frais de scolarité (10 % des frais scolaires annuels + 500 AED frais d'admission) dans les délais impartis
6. Admission définitive (envoi d'un courriel de confirmation)

— DUBAI —

Les dossiers d'inscription sont classés par ordre d'arrivée (date et heure) et étudiés selon les critères suivants :

1. Elèves de nationalité émirienne
2. Enfant de personnel travaillant au LFIGP
3. Fratries déjà inscrites dans l'établissement
4. Elèves déjà scolarisés dans un établissement français ou réseau AEFE
5. Elèves en provenance de tout autre curriculum

2.3 Parcours linguistique et sportif

Le LFIGP offre plusieurs options à ses élèves, à savoir :

Section Internationale Anglais Renforcé	CP au CM2
Section Internationale Britannique	6^e à la Seconde
Atelier Euro	6^e
Section Européenne (LCE)	5^e à la Terminale
Section culturelle	6^e et 5^e
Classes PARLE	3^e (continuité de parcours)
Baccalauréat Français International	Bilingue et trilingue, 1^{ère} et Terminale
Section Football	CM1 à la 3^e
Section Natation	CM1 à la Terminale

Les inscriptions aux différents parcours proposés sont ouvertes dès la création du dossier de pré-inscription. Cependant, l'acceptation d'un parcours linguistique ou/et sportif sera validée ultérieurement par notre équipe pédagogique, sous réserve de :

- La disponibilité dans le parcours souhaité
- La maîtrise de la langue française (pour les élèves de l'élémentaire qui souhaitent s'inscrire en Section Internationale Anglais Renforcé)
- De la réussite au test de niveau et /ou entretien pour les élèves du secondaire

NB : La participation à un parcours linguistique et/ou sportif est soumise au paiement de frais complémentaires annuels.

2.4 Liste d'attente

Le Lycée Français International Georges Pompidou (LFIGP) ouvre une liste d'attente lorsque le nombre de candidatures est supérieur au nombre de places disponibles. Cette liste permet de s'assurer que chaque élève a une chance équitable d'intégrer l'établissement. En revanche, il est à noter qu'un positionnement sur liste d'attente ne garantit pas l'inscription de l'enfant.

Les parents dont les enfants sont sur la liste d'attente sont informés dès qu'une disponibilité se présente.

Ce système permet d'optimiser la gestion des inscriptions et d'assurer une transition fluide pour les nouveaux arrivants.

Nota Bene : Le service des inscriptions peut éventuellement demander la mise à jour des documents (bulletins, justificatifs de travail, documents divers...)

2.5 Politique d'inclusion – Admissions des élèves à besoin particulier

Admission des élèves à Besoins Éducatifs particuliers (EBEP, SEND)

***EBEP** : Élève à Besoins Éducatifs Particuliers

***SEND**: Special Educational Need and Disability

***AESH** : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

Le Lycée Français Georges Pompidou accueille tous les enfants.

Dans le cas où l'enfant à inscrire a des besoins éducatifs particuliers identifiés, les parents doivent fournir lors de la demande d'inscription le bilan, les rapports médicaux ou tout autre document justifiant la situation de leur enfant.

Le pôle inclusion sera consulté afin d'organiser un entretien avec la famille concernée en présence de l'équipe éducative. Cela permettra d'évaluer les besoins de l'enfant et de mettre en place un dispositif d'accueil adapté. Ainsi, chaque demande d'admission EBEP/SEND sera examinée au cas par cas. La direction peut demander une évaluation pour les élèves en situation de handicap.

Le recours à un/une AESH peut être une condition d'admission. Ce recrutement est à la charge des familles. Le Pôle Inclusion peut accompagner les familles dans cette démarche.

— DUBAI —

Dès la signature d'un PAP, les thérapeutes externes à l'établissement pourront intervenir auprès de l'enfant, après accord de la direction et du pôle inclusion, pour une prise en charge au sein de l'école, sous réserve de la signature d'une convention entre le thérapeute et le LFIGP.

L'arrêt de la scolarité de l'élève pourrait être préconisé afin de proposer un meilleur projet de vie en adéquation avec ses besoins, ses capacités, ses goûts et son bien-être.

En cas d'omission d'information sur les besoins éducatifs particuliers d'un enfant, le LFIGP se réserve le droit de refuser sa scolarisation, et ce notamment si les conditions d'accueil ne sont pas adaptées aux besoins spécifiques de cet élève.

3. Paiement à effectuer et documents à fournir

3.1 Modalités financières

En cas de proposition de place, une facture correspondant à 500 AED relatifs aux frais de dossier et 10% des frais de scolarité annuels sera alors envoyée.

Pour une entrée en cours d'année scolaire, le montant des frais de scolarité sera calculé au prorata du mois d'arrivée.

Le règlement doit être fait sous 7 jours.

Le règlement de la facture dans les temps impartis confirmera définitivement la place de votre enfant au sein de notre établissement.

Dans le cas contraire, le dossier sera annulé et la place proposée à une autre famille sur liste d'attente.

3.2 Documents

Les documents ci-après sont à joindre impérativement au dossier de préinscription.

Les documents doivent être lisibles, de bonne qualité, nommés.

Les pièces d'identité doivent être en cours de validité.

Seuls les dossiers complets seront traités.

— DUBAI —

RESIDENT UAE

ELÈVE	PARENTS
• PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE • COPIE DE PASSEPORT • EMIRATES ID (RECTO / VERSO) • ACTE DE NAISSANCE OU COPIE DU LIVRET DE FAMILLE (le nom des deux parents doit y être mentionné) • COPIE DU CARNET DE VACCINATION MIS A JOUR (Toutes les pages) • CERTIFICAT DE SCOLARITÉ RÉCENT de l'établissement fréquenté datant de moins d'un mois • COPIE DES BULLETINS OU LIVRET SCOLAIRE des deux dernières années et de l'année en cours • NOTE D'ENGAGEMENT POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE ARABE ET LA RELIGION • LEAVING CERTIFICATE (KHDA, SPEA, ADEK) pour les élèves provenant d'un établissement des Emirats Arabes Unis. Il sera fourni le dernier jour de cours et pourra être transmis dans un second temps en cas de préinscription anticipée • JUSTIFICATIF LIÉ À LA MESURE D'AMÉNAGEMENT EBEB SI NÉCESSAIRE (PAP-PAI-GEVASCO)	• PHOTO D'IDENTITÉ POUR CHAQUE PARENT • COPIES DE PASSEPORTS • EMIRATES ID (RECTO / VERSO) • JUSTIFICATIF DE DOMICILE (où figure l'adresse de résidence) • EN CAS DE DIVORCE, COPIE DU JUGEMENT OBLIGATOIRE AVEC LETTRE D'AUTORISATION DE GARDE PARENTALE CERTIFIÉE PAR UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE (Mairie, Consulat, Notaire) • AUTORISATION DE SCOLARISATION, SIGNÉE PAR LES DEUX PARENTS, AFIN DE VALIDER LA DEMANDE D'INSCRIPTION

— DUBAI —

NON RÉSIDENTS UAE

ELÈVE	PARENTS
• PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE • COPIE DE PASSEPORT • ACTE DE NAISSANCE OU COPIE DU LIVRET DE FAMILLE (le nom des deux parents doit y être mentionné) • COPIE DU CARNET DE VACCINATION MIS A JOUR (Toutes les pages) • CERTIFICAT DE SCOLARITÉ RÉCENT de l'établissement fréquenté datant de moins d'un mois • COPIE DES BULLETINS OU LIVRET SCOLAIRE des deux dernières années et de l'année en cours • NOTE D'ENGAGEMENT POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE ARABE ET LA RELIGION • CERTIFICAT DE RADIATION (EXEAT). Il sera fourni le dernier jour de cours et pourra être transmis dans un second temps en cas de préinscription anticipée • JUSTIFICATIF LIÉ À LA MESURE D'AMÉNAGEMENT EBEB SI NÉCESSAIRE (PAP-PAI-GEVASCO)	• PHOTOS D'IDENTITÉ POUR CHAQUE PARENT • COPIES DE PASSEPORTS • PREUVE DE TRAVAIL AUX EMIRATS ARABES UNIS (Lettre de mutation professionnelle, contrat de travail, lettre d'engagement, preuve de création d'entreprise...) • En cas de divorce, COPIE DU JUGEMENT OBLIGATOIRE AVEC LETTRE D'AUTORISATION DE GARDE PARENTALE CERTIFIÉE PAR UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE (Mairie, Consulat, Notaire) • AUTORISATION DE SCOLARISATION, SIGNÉE PAR LES DEUX PARENTS, AFIN DE VALIDER LA DEMANDE D'INSCRIPTION IMPORTANT ! Les Emirates ID de l'élève et des 2 parents sont obligatoires, ils devront être ajoutés au dossier AU PLUS TARD 4 SEMAINES APRÈS LE PREMIER JOUR DE CLASSE

Nota Bene : Un visa de résidence est indispensable pour l'élève et ses parents pour pouvoir être scolarisé aux UAE. Dans le cas d'un déménagement international, le lycée accepte un certificat de mutation, le temps de régulariser la situation.